

Attention: en signant le présent bulletin, vous déclarez remplir les conditions y mentionnées de sorte que vous devenez éligible à la souscription de ce produit. Si ce n'est pas le cas, veuillez vous référer à votre courtier.

NB: Ce formulaire doit être rempli par l'assuré ou un de ses représentants, et pour toutes ses filiales. Dans le cadre de ce bulletin de souscription, les termes en gras filiales, vous, sinistre, et réclamation doivent avoir la même signification que dans les conditions générales RCP-RC0119.

Le présent bulletin de souscription proposé par , courtier en assurances, dont le siège social est situé , inscrit à la FSMA sous le numéro est établi entre :

L'assureur :

Ce contrat est assuré par HISCOX S.A. agréée BNB 3099 via sa mandante AVISE sa agréée FSMA BE0861095328

Et,

Le preneur d'assurance :

Preneur d'assurance/Personne morale :

Nom du personne de contact :

Adresse :

Code postale et lieu :

Numéro de téléphone :

Site Web :

Le formulaire de souscription CyberClear by Hiscox s'applique à toutes les entreprises / secteurs / activités à l'exception de:

- Institutions financières (banques, compagnies d'assurance, gestionnaires d'actifs, fonds de pension, etc.)
- Conseil et intermédiaire dans les produits financiers (par exemple: assurance, crédit, retraite et conseil hypothécaire etc.)
- Traitement des paiements (par exemple: Equens, iDeal, PayPal, Mastercard, ICS, American Express, etc.)
- Les médias sociaux et les réseaux sociaux (par exemple: YouTube, Tumblr, Facebook, LinkedIn, Twitter, etc.)
- Agences de notation (de crédit) ; (par exemple: D & B, Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's, etc.)
- Jeux de hasard
- Industrie du sexe



DES PRODUITS DE GRANDE ASSURANCE POUR UNE CLIENTELE EXIGEANTE

Entrez les noms des filiales à assurer avec vous (plus de 50%)

1.
2.
3.
4.
5.

Volume chiffre d'affaires / exploitation (hors TVA, y compris les entités ci-dessus) au cours des 12 derniers mois:

€

Le preneur d'assurance déclare:

- que aucune vente n'est générée directement ou indirectement aux États-Unis et / ou au Canada;
- ne pas être déjà assuré en Cyber auprès d'Hiscox ou ne pas avoir demandé de proposition d'assurance au cours des trois derniers mois;
- ne pas avoir fait l'objet de mise en cause susceptible d'engager sa responsabilité et ne pas avoir connaissance de situations qui pourraient donner lieu à des mises en cause ou sinistres;
- qu'il n'y a jamais eu de plainte officielle concernant la manière dont le preneur d'assurance / l'assuré a traité les données personnelles;
- ne jamais avoir fait l'objet d'une enquête relative à des données personnelles, y compris, mais sans s'y limiter, des données de carte de paiement, ni de vos activités liées à la vie privée;
- ne pas avoir plus de 100 000 données relatives à des cartes de paiement et / ou les avoir stockées dans son propre réseau et / ou systèmes (informatique) ou chez des tiers;
- avoir installé et activé un programme antivirus auprès d'un fournisseur réputé (par exemple, Eset, AVG, McAfee, Norton) sur ses systèmes (informatiques), y compris les ordinateurs Apple.

Montant assuré et prime

Montant assuré par sinistre et maximum par année d'assurance	Chiffre d'affaires annuel				
	Jusqu'à 500 000 €	Entre € 500.000 en € 1 mln.	Entre € 1 mln en € 2,5 mln	Entre € 2,5 mln en € 5 mln	Entre € 5 mln en € 10 mln
€ 250 000	€ 628 TTC <input type="checkbox"/>	€ 753 TTC <input type="checkbox"/>	€ 928 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 229 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 911 TTC <input type="checkbox"/>
€ 500 000	€ 983 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 201 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 283 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 556 TTC <input type="checkbox"/>	€ 2 239 TTC <input type="checkbox"/>
€ 1 000 000	€ 1 365 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 584 TTC <input type="checkbox"/>	€ 1 966 TTC <input type="checkbox"/>	€ 2 294 TTC <input type="checkbox"/>	€ 3 004 TTC <input type="checkbox"/>
€ 2 000 000	€ 1 966 TTC <input type="checkbox"/>	€ 2 403 TTC <input type="checkbox"/>	€ 2 785 TTC <input type="checkbox"/>	€ 3 441 TTC <input type="checkbox"/>	€ 4 096 TTC <input type="checkbox"/>

Dont par 100€ de prime TTC: 18,75€ de frais d'acquisition estimés, 9,63 € de frais d'administration estimés et 8,47€ de taxes*

Franchise : € 1.000,-- par demande en réparation / dommages (période de rétention) 8 heures. Cette franchise s'applique également aux mesures de contrôle imposées et des amendes.

Sous limites

Frais d'appel supplémentaires lors d'un piratage central téléphonique :	€ 50.000,- avec une franchise de € 1.250,-
Perte d'argent sur un compte :	€ 50.000,- avec une franchise de € 500,-
Service propre après une attaque cybernétique :	€ 15.000,- par année d'assurance en plus du montant assuré. Aucune franchise ne s'applique si l'assuré informe l'assureur endéans les 48 heures suivant l'incident

Conditions d'assurance

Date d'effet / / (jj/mm/aaaa)

Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel sont traitées conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Conformément aux dispositions de cette loi, vous avez le droit d'accéder gratuitement aux informations vous concernant, de les modifier ou de les supprimer.

DISPOSITION LEGALE

Le contrat prend effet à compter de la date de signature de cette demande d'assurance par le preneur d'assurance, sous réserve du respect des critères d'éligibilité définis au présent document.

Sauf convention contraire, la garantie prend cours le lendemain de la réception par l'assureur de la demande. L'assureur communiquera cette date au preneur d'assurance. Le preneur d'assurance dispose de la faculté, sauf pour les contrats d'une durée inférieure à trente jours, de résilier le contrat, avec effet immédiat au moment de la notification, dans un délai de quatorze jours pour les contrats d'assurance à compter de la réception par l'assureur de la demande. De son côté, l'assureur peut, sauf pour les contrats d'une durée inférieure à trente jours, résilier le contrat dans un délai de quatorze jours de la réception de la demande, la résiliation devenant effective huit jours après sa notification.

Sauf convention contraire, la police est régie par la loi belge. Toute plainte au sujet du contrat pourra être adressée à l'Ombudsman des Assurances: Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles et ceci sans préjudice du droit d'engager une action judiciaire.

Le soussigné déclare qu'il est autorisé à représenter le preneur d'assurance, tel que directeur, associé ou gérant autorisé.

Titre et nom du représentant légal :

Signature :

Raison sociale :

Etabli en 2 exemplaires originaux à :